

Compte-rendu du Conseil municipal du 19 octobre 2016

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le quatorze octobre deux mille seize (14 octobre 2016), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi dix-neuf octobre deux mille seize (19 octobre 2016), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Laure VIGNEAU

Etaient absents excusés : Madame Séverine BOZZI, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Madame Claudie VECCHI,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Travaux école

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est déplacée dernièrement. La prescription à ce stade de créer 2 ourdis au droit de la salle de classe de Cécile, ainsi que de réaliser un IPE de 330 dans l'appartement et de renouveler les escaliers.

Un rétroplanning a été transmis. Es travaux pourraient démarrer le 10 juillet 2017.

Madame Lousteau a proposé au service de l'Assemblée Nationale d'attribuer pour ce projet une réserve parlementaire de 10 000€. La rapporteuse du budget de l'Assemblée Nationale devrait pouvoir se prononcer début 2017.

Le plan de financement serait donc le suivant :

10 000€ réserve parlementaire de Madame Lousteau (en attente)

5 000€ réserve parlementaire de Monsieur Tandonnet (acquis)

4 323€ d'amende de police (acquis mais on espérait 6000€).

4 945€ (acquis)

92 340€ DETR (acquis)

57 664€ Conseil départemental (acquis)

2 – Aménagement du bourg

Les travaux de l'aménagement du bourg n'ont pas été réalisés à hauteur du montant inscrit dans les dossiers de demande de subvention.

Il faudrait ainsi réaliser 15 000€ de travaux pour que soient versés 15 000€ qu'il reste encore éventuellement à percevoir.

Monsieur le maire présente les devis concernant un parking à la salle des fêtes, la clôture du terrain de l'école, un parking en épi après le terrain de pétanque. L'ensemble de ces devis s'élève à 8 041€HT. Un autre devis a été sollicité pour installer un lampadaire côté bascule.

Le conseil propose également de solliciter un devis pour des fournitures de bois pour une clôture

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les travaux présentés ;

MANDATE son maire pour mettre en œuvre ces décisions.

3 – Subvention du terrain de tennis

Il reste encore 1 000€ de subvention à percevoir.

Les poteaux de tennis pourraient être remplacés pour 319€HT. L'idée d'un coffre de rangement pour les équipements sportifs, envisagée initialement, est finalement abandonnée car seul le filet de tennis serait à stocker.

Le solde du compte de l'association de tennis, si cette dernière en fait don à la commune, pourrait servir à mettre aux normes les jeux pour enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'achat des poteaux de tennis ;

MANDATE son maire pour mettre en œuvre ces décisions.

4 – Création poste de secrétariat à temps plein

Monsieur le maire explique que l'excédent estimé au 31 décembre 2016 s'élève à 30 000€. Pour augmenter la durée de temps de travail du poste de secrétaire de mairie à temps plein, il faudrait prévoir une dépense de 12 000€.

Les horaires d'ouverture de la mairie pourront être élargis.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la création du poste de secrétaire de mairie à temps plein ;

VALIDE la mise en place d'une prime de fin d'année de 100€ par agent ;

MANDATE son maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Un repas de fin d'année sera également proposé entre les élus et les employés le 9 décembre. Le repas sera pris en charge par les élus.

5 – Questions diverses

Plan cimetière

Amandine relèvera, durant les vacances de Toussaint, les noms et date de naissance inscrits sur les caveaux.

Fin de la séance : 23h00